

Réf. : \*\*\*

Objet : élections et adresses administratives

## **Petite lettre ouverte à Madame la Directrice générale des Ressources Humaines**

Madame la Directrice générale,

Lorsque je me suis présentée au ministère de l'Education Nationale pour remettre les actes de candidature des personnels acceptant d'être sur la liste établie par le SNCA e.i.L. Convergence pour le scrutin du CTM, j'ai été très courtoisement reçue par l'un de vos collaborateurs. Au cours de ses vérifications, celui-ci a remarqué que plusieurs des candidats travaillaient dans le même établissement EREA de l'Académie de Versailles.

Je lui ai expliqué que le SNCA e.i.L. Convergence était fortement impliqué dans la lutte contre le décrochage scolaire et que plusieurs collègues, titulaires ou non, travaillant comme enseignants coordinateurs de la MLDS, se trouvaient effectivement sur nos listes ; qu'aucun d'entre eux ne fréquentait l'EREA en question qui était simplement une adresse administrative. Soit dit en passant, si je souhaite faire parvenir un courrier postal à l'un d'entre eux, il faut que j'évite d'utiliser cette adresse car il est peu probable que ce courrier leur arrive jamais, ou alors avec un tel retard ...

Ces enseignants coordinateurs travaillent dans les différents départements de l'académie et, avec la mise en place du réseau FOQUALE, ont en général leurs bureaux dans des lycées eux aussi différents.

Si je prends la liberté de vous entretenir de cette anecdote, c'est pour attirer votre attention sur l'ambiguïté de ce type d'adresse administrative. En effet les électeurs qui auront sous les yeux la liste CTM- SNCA e.i.L. Convergence pourront se faire la même remarque que celle que, devant moi, a faite Monsieur votre collaborateur ; mais je ne serai pas là pour donner l'explication.

Je crois savoir que les enseignants coordinateurs ne sont pas les seuls personnels de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, voire de la Recherche à avoir une adresse administrative regroupée, ce qui, de la part d'une personne peu avertie, peut entraîner une erreur d'interprétation, comme celle de l'existence d'une niche potentielle de recrutement syndical, par exemple.

Il me semble que, pour l'avenir, il serait bon de réfléchir à la question, ne serait-ce que pour respecter l'équité entre tous les agents du Ministère de l'Education Nationale.

En vous priant, Madame la Directrice générale, d'agréer l'expression de mon respect républicain, puis-je solliciter de vous que vous transmettiez de ma part à votre collaborateur mon meilleur souvenir ?

Paris, le 7 novembre 2014

Françoise Roche  
Secrétaire générale